Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DAG260702-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026
Date de convocation : 18 septembre 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DAG n° 26-07-02	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Enzo DE GREGORIO ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC; Katell SALAZAR ; Camille THOMAS ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérangère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC.
Rapporteur : Jean Paul VERMOT	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 28	Absent : David GUYOMAR.
Nombre de conseillers votants : 32	A donné procuration : Nathalie BARNET à Kristell BRETON ; Laetitia ABILY à Philippe EUZEN ; Yvon LAURANS à Jean-Paul VERMOT ; Michael RESTIER à Catherine TREATON.
Nombre de suffrages exprimés : 32	
Nombre de voix : Pour : 32 Contre : 0 Blancs : 0	Secrétaire de séance : Valérie SCATTOLIN.

> INFORMATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération DAG n° 26-02-04 du conseil municipal du 21 mars 2026 relative aux délégations du conseil municipal au maire ;

Vu les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation :

26-07-01	Fourniture de denrées alimentaire pour les besoins de la Cuisine centrale de la ville de Morlaix - lot 1 laitage avenant n°2	Un avenant n°2 à l'accord-cadre n°25.020.01 est passé avec la société POMONA PASSION afin de prendre en compte la modification de l'indice C1 pour calculer le coefficient de révision suite à une erreur matérielle dans l'avenant n°1.
26-07-02	Fourniture de denrées alimentaire pour les besoins de la Cuisine centrale de la ville de Morlaix - lot 10 dessert et préparation dessert avenant n°2	Un avenant n°1 à l'accord-cadre n°25.007.10 est passé avec la société PRO A PRO afin d'intégrer le nouveau produit ci-après désigné :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DAG260702-DE

		Pâte à glacer brune (référence.52139), au prix de 34,57 € HT le seau de 5kg Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de l'accord-cadre (40 000 € HT).
26-07-03	Contrôle annuel, vérification, maintenance et dépannage des moyens de lutte contre les risque incendie et de panique sur le patrimoine géré par la ville de Morlaix - lot 1 extincteur RIA et exécutoire de fumées avenant 3	Un avenant n°3 au marché n°24.008.01 est passé avec la Société ELORN PROTECTION afin d'ajouter des prestations au Bordereau des Prix Unitaires. Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de l'accord-cadre.
26-07-04	Programmation d'évènements - cercle celtique Kroaz Hent Gwengamp Autorisation de signature contrat 2026	La signature du contrat de cession avec le cercle celtique Kroaz Hent Gwengamp pour la représentation qui sera présentée au public le 5 juillet 2026 dans le cadre de la Fête Bretonne.
26-07-05	Contrôle annuel, vérification, maintenance et dépannage des moyens de luttes contre les risque d'incendie et de panique sur le patrimoine géré par la ville - Avenant n°3 au marché n°24.008.02	Un avenant n° 3 au marché n° 24.008.02 est passé avec la société SPIE FACILITIES afin d'augmenter le plafond maximum annuel du marché à 43 000 € HT pour les années 2026 et 2027. Toutes les autres clauses du marché initial restent inchangées.
26-07-06	Travaux divers de couverture de menuiserie et de vitrerie lot n°1 travaux divers et entretien des couvertures - avenant n°1 au marché n°24.020.01	Un avenant n° 1 au marché n° 24.020.01 est passé avec la société L'UNION DES OUVRIERS COUVREURS. Cet avenant a pour objet d'exclure du périmètre d'intervention du titulaire les prestations de travaux et d'entretien des couvertures du bâtiment du CCAS (maison vers l'insertion) situé rue Yves Prigent à Morlaix, lesquelles pourront être confiées par le pouvoir adjudicateur à une autre entreprise. L'avenant est sans incidence financière sur les prix et ne modifie pas l'économie générale du marché.
26-07-07	Adhésion de la Commune de Morlaix aux organismes d'intérêt municipal année 2026	Pour l'année 2026, le montant total des adhésions de la commune de Morlaix aux divers organismes d'intérêt municipal est fixé comme suit : TOTAL BUDGET 23 — 11 161 ,39 € TOTAL BUDGET 25 — 256,00 € TOTAL — 11 417,39 € Les crédits nécessaires à cette dépense sont à imputer de la manière suivante : -Service 23 : Antenne ADMIN_GENE – Nature 6281 -Service 25 : Antenne GYMNASES – Nature 6238
26-07-08	Déploiement d'équipements permettant le tri sélectif sur l'espace public morlaisien	Un accord-cadre alloti est passé pour le déploiement d'équipements permettant le tri sélectif sur l'espace public morlaisien. L'accord-cadre est mono-attributaire pour chaque lot. Les attributaires et les montants maxi HT annuels sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DAG260702-DE

<table>
<tr><td></td><td></td><td>Lot 1 : Fourniture et livraison de corbeilles mono-flux pour tri sélectif Aucune offre recevable reçue – Lot déclaré infructueux
Lot 2 : Fourniture et livraison de corbeilles « tulipe » mono-flux pour tri sélectif AREA 10 000,00 €
Lot 3 : Fourniture et livraison de corbeilles bi-flux pour tri sélectif et ordures ménagères Aucune offre recevable reçue – Lot déclaré infructueux
Lot 4 : Fourniture et livraison d'abri-bacs bi-flux pour tri sélectif et ordures ménagères QUADRIA 20 000,00 €
Lot 5 : Fourniture et livraison de supports de sac pour tri sélectif et ordures ménagères CHALLENV 15 000,00 €

Les marchés sont conclus pour une durée de 12 mois, à compter de leurs notifications puis renouvelables 1 fois pour 1 période de 12 mois.</td></tr>
<tr><td>26-07-09</td><td>Programmation d'évènements - compagnie XAVTOYIOL Autorisation de signature contrat 2026</td><td>La signature du contrat de cession avec la Compagnie Xav To Yilo pour le spectacle "Sielnto" qui sera présentée au public le mercredi 12 août 2026 dans le cadre du festival "Les rues en scène"</td></tr>
<tr><td>26-07-10</td><td>Programmation d'évènements - compagnie des Possibles Autorisation de signature contrat 2026</td><td>La signature du contrat de cession avec la Compagnie des Possibles pour la prestation du Duo Le Pottier-L'Haridon qui sera présentée au public le dimanche 5 juillet 2026 dans le cadre de la "Fête Bretonne"</td></tr>
<tr><td>26-07-11</td><td>Travaux et mise en œuvre d'un dispositif de vidéo-protection - marché n°26.004.01 - Avenant n°1</td><td>Un avenant n°1 au marché n°26.004.01 est passé avec la société INEO INFRACOM SAS afin de prendre en compte la plus-value liée à la réalisation des travaux de câblage en fibre optique de nuit pendant une durée de dix nuits.

Le montant du marché est modifié ainsi qu'il suit :
<table><tr><td>Montant initial du marché HT (Hors PSE)</td><td>334 942,36 €</td></tr><tr><td>Montant total HT – Avenant 1</td><td>16 900,00 €</td></tr><tr><td>Montant total HT du marché</td><td>351 842,36 €</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>26-07-12</td><td>Programmation d'évènements - orchestre Cécile MOISAN Autorisation de signature contrat 2026</td><td>La signature du contrat de cession avec l'Orchestre Cécile Moisan qui sera présentée au public le mardi 14 juillet 2026 dans le cadre de la "Fête Nationale"</td></tr>
<tr><td>26-07-13</td><td>Travaux divers de voirie Lots n° 1 travaux de voirie urbaine et n° 2 travaux de voirie rurale - avenants n° 1</td><td>Un avenant n°1 aux accords-cadres n°23.026.01 et 02 est passé avec la société EUROVIA afin d'intégrer le nouveau produit ci-après désigné :</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DAG260702-DE

<table>
<tr><td></td><td></td><td>Fourniture de béton bitumeux à froid 0/6 (ligne 3273b) – Type COMPOMAC ou similaire, stockable, au départ de la centrale qui devra être située à moins de 25 km des limites de Morlaix au prix de 140,14 € HT la tonne ;

Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur les montants maximums annuels des accords-cadres (Lot 1 : 1 000 000 € HT / Lot 2 : 200 000 € € HT).</td></tr>
<tr><td>26-07-14</td><td>Vérification et maintenance des installations de barrières et portails automatiques, des portes piétonnes automatiques et des portes de garage motorisées - Avenant 2 au marché n° 25.015.01</td><td>Un avenant n° 2 au marché n° 25.015.01 est passé avec la société MIROITERIE 4M afin d'ajouter les prestations de maintenance préventives et curatives d'un bandeau ventouse sur porte manuelle sur le site de l'école publique Corentin Caer.
Le coût annuel de la maintenance préventive pour cet équipement s'élève à : 85,00 € HT soit 102,00 € TTC. Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant initial de l'accord-cadre (20 000,00 € HT maximum annuel).</td></tr>
<tr><td>26-07-15</td><td>Travaux de réhabilitation de Musée de Morlaix - phase 2B avenant 2 au marché 23.028.01 - lot 25 échafaudage - parapluies (HUSSOR ERECTA)</td><td>Un avenant n° 2 au marché 23.028.01 est passé avec HUSSOR ERECTA afin de rendre possible l'utilisation de l'échafaudage jusqu'au 31 janvier 2027, pour un montant qui s'élève à 81 704,00 € HT.
Le montant du marché est modifié ainsi qu'il suit :
<table>
<tr><td>Montant initial du marché HT</td><td>478 598,91 €</td></tr>
<tr><td>Avenant n° 1 – HT</td><td>2 989,00 €</td></tr>
<tr><td>Avenant n° 2 – HT</td><td>81 704,00 €</td></tr>
<tr><td>Montant total HT du marché</td><td>563 291,91 €</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>26-07-16</td><td>Travaux de réhabilitation de Musée de Morlaix - phase 2B avenant 2 au marché 23.028.01 - lot 27 charpente (ASSELIN)</td><td>L'avenant n°5 au marché 23.028.03 Lot 27 est passé avec ASSELIN afin de procéder au remplacement de bois de la charpente.

Le nouveau montant du marché est modifié ainsi qu'il suit :
<table>
<tr><td>Montant initial du marché HT</td><td>725 615,78 €</td></tr>
<tr><td>Avenant n°1 – HT</td><td>1 192,50 €</td></tr>
<tr><td>Avenant n°2 – HT</td><td>3 500,00 €</td></tr>
<tr><td>Avenant n°3 – HT</td><td>35 889,67 €</td></tr>
<tr><td>Avenant n°4 – HT</td><td>25 000,00 €</td></tr>
<tr><td>Avenant n°5 – HT</td><td>100 880,51 €</td></tr>
<tr><td>Montant total HT du marché</td><td>892 078,46 €</td></tr>
</table></td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DAG260702-DE

<table>
<tr>
<td>26-07-17</td>
<td>Travaux de réhabilitation de Musée de Morlaix - phase 2B avenant 1 au marché n°23.028.07 - lot 32 Polychromie sur bois (ARTHEMA)</td>
<td>Un avenant n° 1 au marché 23.028.07 – Lot 32 est passé avec ARTHEMA afin de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 janvier 2027 en raison des travaux de restauration nécessaires à la rénovation du lambris qui s'élèvent à 21 329,28 € HT.

Le montant du marché est modifié ainsi qu'il suit :
<table>
<tr><td>Montant initial du marché HT</td><td>73 112,60 €</td></tr>
<tr><td>Avenant n° 1 – HT</td><td>21 329,28 €</td></tr>
<tr><td>Montant total HT du marché</td><td>94 441,88 €</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
<tr>
<td>26-07-18</td>
<td>Programmation d'évènements - compagnie Primavez Autorisation de signature contrat 2026</td>
<td>La signature du contrat de cession avec la Compagnie Primavez pour le spectacle "ImproLocura" qui sera présenté au public le mercredi 12 août 2026 dans le cadre du festival "les rues en scène"</td>
</tr>
<tr>
<td>26-07-19</td>
<td>Programmation d'évènements - SAS Muz Iris des Possibles Autorisation de signature contrat 2026</td>
<td>La signature du contrat de cession avec la SAS Mus'Iris pour le concert " Des chants entre héritage et transmission" de Clarisse Lavanant prévue le mercredi 5 août 2026 dans le cadre du festival "les rues en scènes"</td>
</tr>
<tr>
<td>26-07-20</td>
<td>Bail au profit de l'Etat (CIO et IEN) de locaux de bureaux sis 25 rue de Paris 29600 MORLAIX</td>
<td>La signature du bail de location d'un local 25 rue de Paris pour des locaux à usage de bureaux, entre la ville de Morlaix et l'Etat pour accueillir le CIO et les services de l'IEN, à compter du 17/08/2026.</td>
</tr>
<tr>
<td>26-07-21</td>
<td>Avenant 2 au marché des transports scolaires périscolaires et occasionnels</td>
<td>Des avenants n°2 aux marchés/accords-cadres n°25.004.01 et 25.004.02 sont passés avec la Société ROLLAND KREISKER BUS ET CARS afin de prendre en compte l'arrêt de la série INSEE identifiant 001764120 depuis décembre 2025 et son remplacement par la série INSEE identifiant 011816760 à compter du 1er janvier 2026.

Les présents avenants n'ont aucune incidence financière sur le montant annuel des accords-cadres.</td>
</tr>
<tr>
<td>26-07-22</td>
<td>Fournitures diverses et consommables de chantier - Lot 18 : Fluides, maintenance véhicules Avenant 2</td>
<td>Un avenant n°2 à l'accord-cadre n°25.003.18 est passé avec la société TOTAL ENERGIE LUBRIFIANTS (siège social : 92000 NANTERRE) afin d'intégrer le nouveau produit ci-après désigné :

➢ PROSYLVA CHAIN EXPERT référence 214279, en bidon de 5 litres, au prix de 2,42 € HT le litre.

Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de l'accord-cadre (31 300 € HT)</td>
</tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DAG260702-DE

<table>
<tr><td>26-07-23</td><td>Fournitures diverses et consommables de chantier - Avenant n°1 au marché n°25.022.01 piles, accus, batteries</td><td>Un avenant n°1 au marché/accord-cadre n°25.022.01 est passé avec la société ALLBATTERIES – UPERGY - 314 ALLEE DES NOISETIERS - 69760 LIMONEST afin de modifier les coordonnées bancaires du marché.

Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de l'accord-cadre (11 500 € HT).</td></tr>
<tr><td>26-07-24</td><td>Fourniture de denrées alimentaires pour les besoins de la Cuisine Centrale de la Ville de Morlaix – Lot n°9 : Epicerie divers Avenant n°2</td><td>Un avenant n°2 à l'accord-cadre n°25.007.09 est passé avec la société POMONA EPISAVEURS BRETAGNE (92160 ANTONY) afin d'intégrer le nouveau produit ci-après désignés:

➢ Cake aux fruits 37,5 gr/pce (référence 46063) LE STER, au tarif unitaire de 0,31 € HT, carton de 120 pièces soit 37,20 € HT par carton.
Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de l'accord-cadre (170 000 € HT).</td></tr>
<tr><td>26-07-25</td><td>Location entretien de vêtements de travail pour les besoins des services de la Ville de Morlaix Avenant n°1 à l'accord cadre 22.022.02 – Lot 02 Vêtements de travail personnel saisonnier des services techniques</td><td>Un avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 22.022.02 – Lot 02 est passé avec ANETT (2 rue de la Mairie Vrines – 79100 THOUARD) afin d'augmenter le montant Maxi annuel de l'accord-cadre de 12 000,00 € HT.

Cette modification de 12 000,00 € HT représente une augmentation globale de 15,00 % par rapport au montant initial du marché (80 000,00 € HT). Le nouveau montant maxi de l'accord-cadre est fixé à 32 000,00 € HT pour l'année 2026</td></tr>
<tr><td>26-05-26</td><td>Travaux de construction d'un club house Avenant n°1 au marché n°25.018.02 – Lot 02 Gros œuvre (COBA)</td><td>Un avenant n° 1 au marché 25.018.02 – Lot 02 est passé avec COBA (ZA de la Boissière – Rue Yves Prigent – 29600 MORLAIX) afin de réaliser le raccordement des Eaux Usées (EU) en direction de la rivière de Morlaix, pour un montant de 9 363,85 € HT.

Nouveau montant du marché :

<table><tr><td>Montant initial du marché HT</td><td>117 552,50 €</td></tr><tr><td>Montant total HT – Avenant 1</td><td>9 362,85 €</td></tr><tr><td>Montant total HT du marché</td><td>126 915,35 €</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>26-05-27</td><td>Travaux de rénovation énergétique de l'école Jean Jaurès Avenant n°1 au marché n°26.003.06 Lot 06 Electricité (SNEF)</td><td>Un avenant n° 1 au marché 26.003.06 – Lot 06 est passé avec SNEF (87 avenue Ibrahim Ali – 13015 MARSEILLE) afin de compléter l'article 7.2 Variation des prix du CCAP, suite à une erreur matérielle :</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DAG260702-DE

<table>
<tr><td></td><td></td><td>La révision des prix est effectuée par l'application au montant hors taxes des acomptes d'un coefficient CR résultant de la variation des index définis ci-dessous.

Prix révisé = Prix initial du marché * CR

CR = 0,85 * c1/C1 + 0,15 l'indice de révision BT 47 Electricité

où

c1 = indice 1710979 - Index du bâtiment - BT47 - Électricité - Base 2010 en vigueur au 1er jour du mois au cours duquel l'acompte ou l'élément de mission est remis

C1 = indice 1710979 - Index du bâtiment - BT47 - Électricité - Base 2010 en vigueur Mois de signature de l'offre finale par le titulaire (Acte d'engagement).

Aucune incidence sur le montant du marché.</td></tr>
<tr><td>26-05-28</td><td>décision budgétaire n°1 portant virement de crédits de chapitre au sein de la même section</td><td>De procéder aux virements de crédits comme suit sur l'exercice 2026 :

<table>
<tr><th>Budget</th><th>Section</th><th>Sens</th><th>Chapitre</th><th>Nature</th><th>Fonction</th><th>Libellé</th><th>Montant</th></tr>
<tr><td>Principal</td><td>Fonctionnement</td><td>Dépenses</td><td>011</td><td>611</td><td>311</td><td>Contrats de Prestations de services</td><td>- 7 488</td></tr>
<tr><td>Principal</td><td>Fonctionnement</td><td>Dépenses</td><td>014</td><td>7392221</td><td>01</td><td>Contribution FPIC</td><td>+ 7 488</td></tr>
<tr><td colspan="6"></td><td>Total</td><td>0.00</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Considérant que Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : prennent acte de la communication des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Valérie SCATTOLIN

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT